



## FINANCES

### Logements pour jeunes actifs

Accord d'une subvention à la SA HLM Coopérer pour Habiter pour la construction de 48 logements pour jeunes actifs rue Théodore Honoré à Nogent, pour dépassement de la charge foncière.

Vote : 28 voix pour (EANV, NAV) et 2 abstentions (NAV)

## SÉCURITÉ

### Vidéo-protection

Approbation de la convention de partenariat à passer entre la Ville de Nogent et l'État relative à la vidéo-protection urbaine.

Vote : 29 voix pour (EANV, NAV) et 1 abstention (EANV, 1 NPPV (EANV))

## HANDICAP

Réglementation places de stationnement GIG-GIC  
Le stationnement gratuit pour les places relevant de la réglementation des Grand Invalide de Guerre – Grand Invalide Civil (GIG-GIC) est limité dans le temps à 2 heures sur les places situées en zone rouge et avenue Watteau, et en zone Orange et Jaune, pour une période d'expérimentation d'un an.

Cette disposition devrait permettre un meilleur partage entre automobilistes concernés, par une rotation plus fréquente des véhicules. Le stationnement sur les zones GIG-GIC est autorisé par l'utilisation d'un disque spécifique.

Vote : 29 voix pour (EANV, NAV) et 1 abstention (EANV).

## SPORTS

### Seniors

Approbation de la convention à passer entre la commune de Nogent et le Centre communal d'action sociale pour l'organisation du Programme d'initiation sportive en faveur des seniors nogentais à partir de 60 ans.

Vote : unanimité

### Masters de pétanque

Approbation de la convention cadre à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la société Quarterback qui précise les modalités d'organisation de la finale des Masters de pétanque 2012.

Vote : 26 voix pour (EANV, NAV) et 4 voix contre (NAV)

# S'inscrire sur les listes électorales

Attention, pour participer aux scrutins de 2012, il faut s'inscrire avant le 31 décembre.

## CONDITIONS

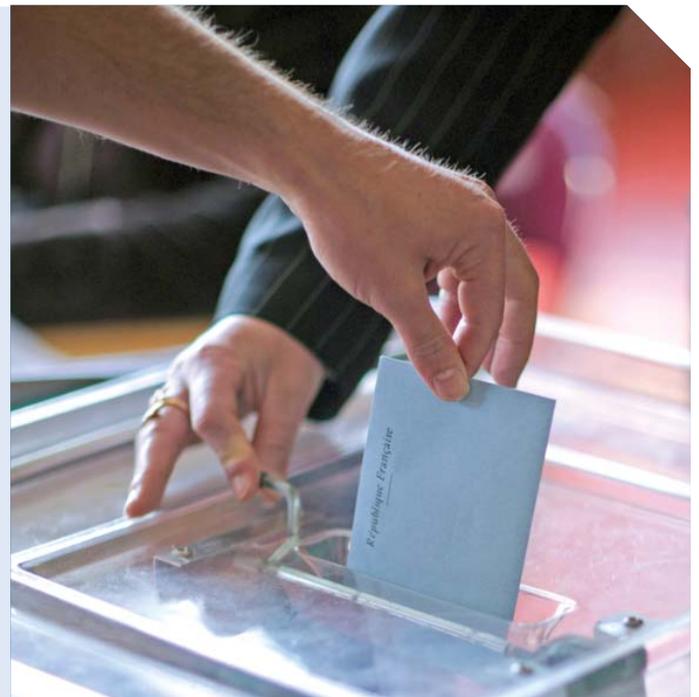
- Être de nationalité française (ou citoyen de l'Union Européenne pour les élections municipales et au Parlement européen).
- Être majeur (avoir 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année du scrutin).
- Être domicilié dans la commune ou inscrit pour la 5<sup>ème</sup> fois consécutive au rôle d'une contribution directe communale.
- Jouir de ses droits civiques.

## PIÈCES À FOURNIR

- Carte nationale d'identité française ou passeport en cours de validité (pour les électeurs européens, une pièce d'identité).
- 1 justificatif de domicile récent à son nom.
- Pour les enfants majeurs demeurant chez leurs parents : une attestation de résidence sur papier libre avec justificatif de domicile des parents.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- En ligne : depuis octobre 2010, les habitants de Nogent peuvent gérer leur inscription sur les listes électorales sur [https://mdel.mon.service-](https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html)



[public.fr/inscription-listes-electorales.html](https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html)

Ce site est accessible par un lien sur le site Internet de la Ville rubrique Vie quotidienne, démarches administratives.

- En se présentant en personne à l'accueil du service affaires générales, à l'Hôtel de Ville, muni des pièces justificatives.
- Par courrier : un formulaire cerfa de demande d'inscription par correspondance est disponible au service affaires générales. Ce formulaire peut aussi être téléchargé et imprimé de chez soi sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)